

Campagne pour la libération des jeunes Palestiniens en détention administrative

(présentation d'ensemble)

Cette campagne est lancée en collaboration avec deux associations palestiniennes et deux associations israéliennes.

Pourquoi ce partenariat ? Parce que dans une période où l'emprise de la colonisation et la construction du mur rendent de plus en plus improbable l'établissement d'un État palestinien viable, les actions menées en commun par des Palestiniens et des Israéliens, en association avec des membres de la communauté internationale, ouvrent sur l'avenir.

Et pourquoi uniquement les prisonniers en détention administrative (1200 environ, sur plus de 10 000 prisonniers palestiniens), et parmi eux seulement ceux qui ont moins de 18 ans (et même pas tous, vu l'extrême difficulté à obtenir des informations précises les concernant) ?

- pour que l'objectif soit réalisable - alors que la libération de l'ensemble des prisonniers n'a malheureusement pas de chances d'être obtenue puisque, on le constate de toutes les manières, l'enfermement est partie intégrante de la politique israélienne ;

- et parce que l'expérience montre que lorsqu'un grand nombre de personnes concentrent leurs efforts sur quelques cas, on peut aboutir à des résultats.

En même temps, chacune des libérations individuelles pour lesquelles nous nous mobilisons renforcera l'exigence de libération de tous les prisonniers.

OBJECTIFS

Obtenir la libération des jeunes pour lesquels sont disponibles des informations suffisamment précises. Ils se trouvent actuellement au nombre de trois. Notre but est présenté de la manière suivante :

Monsieur le Premier Ministre,

des jeunes Palestiniens de moins de 18 ans ont été arrêtés par des soldats israéliens et placés en détention administrative. Il s'agit de :

(Noms, localités de résidence, dates de naissance et d'arrestation, numéros d'identification)

Bien que mineurs, ils sont traités comme des adultes. Incarcérés illégalement en territoire israélien, ils se trouvent de surcroît soumis à un régime de détention administrative renouvelable indéfiniment, sans inculpation ni procès. Tout cela en violation de la 4^{ème} Convention de Genève ratifiée par l'État israélien en 1951 et de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant ratifiée par l'État israélien en 1991.

Je vous demande d'appliquer le Droit et de libérer ces jeunes gens le plus rapidement possible.

DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE

Pour obtenir la libération des jeunes qui se trouvent actuellement en détention administrative et au sujet desquels nos partenaires en Palestine ont pu se procurer des

informations précises, un ensemble de **trois lettres timbrées** est proposé à toutes les personnes désireuses de s'associer à cette campagne : la première de ces lettres est destinée au premier ministre israélien, une autre au ministre de la défense, la dernière enfin à l'ambassadeur d'Israël en France. Afin d'accroître la portée de ces envois postaux, chaque série de lettres est relayée par des **mails** à l'intention d'élus de différents niveaux, depuis le secrétaire général de l'ONU jusqu'aux responsables locaux - selon les groupes participant à cette campagne - en passant par les autorités européennes et françaises. Un message transmis aux cinq associations organisatrices permet enfin de faire le point en temps réel sur l'avancement de la campagne.

NOS PARTENAIRES :

En Palestine :

- *Addameer*, la principale organisation palestinienne de défense des prisonniers ;
- *DCI (Defence of Children International) - Palestine*, dont une section importante est consacrée aux enfants prisonniers.

En Israël :

- *Ta'ayush* (« *Vivre ensemble* », créée en 2000 pour associer des juifs et des arabes (israéliens et palestiniens) dans la lutte pour le respect des droits des Palestiniens ;
- *La Coalition des Femmes pour une Paix Juste*, qui regroupe 9 organisations comprenant des Israéliennes et des Palestiniennes.

En France enfin, la campagne lancée initialement par le groupe AFPS de Nîmes avec le soutien d'autres groupes du Sud-Est doit être étendue le plus largement possible pour avoir des chances d'aboutir. L'adresse électronique www.prisonniers@france-palestine.org a été créée pour recueillir les noms de tous les expéditeurs de ces lettres.

MODALITES PRATIQUES

> > Parallèlement à la présentation de la situation à l'aide de panneaux et d'un document (six feuilles A4 présentant sous ce format les informations figurant sur les panneaux), il est proposé pour 2,50 Euros un ensemble de lettres et d'enveloppes timbrées :

> > - une lettre en hébreu (avec au verso sa traduction en français) adressée au Premier Ministre israélien, avec son enveloppe déjà libellée et timbrée à 0,90 Euros ;

> > - une lettre en anglais (avec au verso la photocopie de la lettre en hébreu au Premier Ministre) adressée au Ministre de la Défense ("Judge Attorney General") israélien, avec enveloppe timbrée à 0,90 Euros ;

> > - une lettre en français (avec au verso la photocopie de la lettre en hébreu au Premier Ministre) adressée à l'ambassadeur d'Israël en France, avec son enveloppe timbrée à 0,53 Euros.

> > Sur une liste tenue par le vendeur, l'acheteur inscrit ses nom et prénom ainsi que sa localité de résidence . Il accepte ainsi que le texte des lettres qu'il va envoyer par la poste soit transmis par internet aux destinataires mentionnés en post-scriptum.Son adresse précise (adresse postale et adresse internet éventuelle) permettra de lui transmettre les informations que nos partenaires palestiniens nous communiqueront au sujet des jeunes gens mentionnés dans les lettres, et de l'avertir en particulier s'ils sont enfin libérés.

L'envoi à l'AFPS (à l'adresse www.prisonniers@france-palestine.org) en même temps qu'aux associations partenaires en Palestine et en Israël permet de tenir à tout moment le compte des lettres expédiées.

Le texte de chacune des lettres, y compris celle en hébreu, est disponible à l'intention de tous ceux qui souhaitent participer à l'organisation de cette campagne. Les documents d'information déjà élaborés sont à la disposition des groupes qui en feront la demande à afps30@wanadoo.fr

A titre d'exemple, voici le texte de la lettre actuellement envoyée au Premier Ministre israélien :

[Dater et signer au verso le texte en hébreu de cette lettre]

Premier Ministre
3 Kaplan Street
PO Box 187
Kyriat Ben-Gurion
Jerusalem 91919
ISRAEL

Le

Monsieur le Premier Ministre,

des jeunes Palestiniens de moins de 18 ans ont été arrêtés par des soldats israéliens et placés en détention administrative. Il s'agit de :

1. Nader Ali Sayyed Mafurjeh, de Ramallah, né le 8 novembre 1988, arrêté le 22 septembre 2005, numéro d'identification 850352444,
2. Firas Taher Fayiq Omar, de Qalqilya, né le 15 août 1988, arrêté le 30 novembre 2005, numéro d'identification 851992396,
3. Baha' Mahmoud Marshoud, de Naplouse, né le 22 août 1989, arrêté le 1^{er} décembre 2005, numéro d'identification 851993733,
4. Dia' Ihsan Mustafa Mlilat, de Beit Furik, né le 30 juillet 1989, arrêté le 3 avril 2006, numéro d'identification 853052702.
5. Mahdee Hussain Herashe, de Ramallah, né le 16 juin 1989, arrêté le 19 juin 2006, numéro d'identification 852620434.

Bien que mineurs, ils sont traités comme des adultes. Incarcérés illégalement en territoire israélien, ils se trouvent de surcroît soumis à un régime de détention administrative renouvelable indéfiniment, sans inculpation ni procès. Tout cela en violation de la 4^{ème} Convention de Genève ratifiée par l'État israélien en 1951 et de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant ratifiée par l'État israélien en 1991.

Je vous demande d'appliquer le Droit et, en attendant la libération de tous les prisonniers palestiniens, de libérer ces jeunes gens le plus rapidement possible.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, mes salutations respectueuses.

PS. J'écris également à l'ambassadeur d'Israël en France et au Juge Attorney général, Ministre de la Défense d'Israël,

et j'envoie par internet une copie de cette lettre aux personnalités suivantes :

L'Attorney-Général/Légal, conseiller du gouvernement israélien,
le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,
le Président de la République française,
le Président en exercice de l'Union Européenne,
le Président de la Commission Européenne,
le Président du Parlement Européen,
le Président de la Chambre des Députés française,
le Haut Représentant de l'Union Européenne pour la Politique Étrangère et la Sécurité Commune,
le Commissaire aux Relations Extérieures et à la Politique Européenne de Voisinage,
le ministre des Affaires Étrangères de la France
et aux présidents des groupes parlementaires européens et français,

ainsi qu'à mes partenaires français, palestiniens et israéliens pour cette intervention :

AFPS, Paris www.prisonniers@france-palestine.org
Défense des Enfants International - Palestine, Ramallah,
Addameer, Ramallah,
Ta'ayush, Jérusalem,
Coalition des Femmes pour une Paix Juste, Israël